

**DESCRIPTION D'EMPLOI / JOB DESCRIPTION
SCFP / CSL**

TITRE / TITLE	GROUPE / GROUP	N° DE TITRE / TITLE NO	N° D'EMPLOI / JOB NO
DESSINATEUR - TRACEUR	13	10, 7901	
FONCTION / FONCTION			
Chargé d'exécuter ou de mettre à jour, selon des données précises, des plans de toute sorte en utilisant les technologies de dessin assisté par ordinateur ou autres.			
DESCRIPTION DES TÂCHES / DESCRIPTION OF DUTIES			
<ol style="list-style-type: none"> 1. Obtient des responsables de projets, des requérants ou autres intervenants nécessaires à la préparation des plans ou autres dessins relatifs à l'aménagement ainsi qu'au cheminement critique des travaux etc. afin de produire les documents avec exactitude. 2. Exécute et met à jour, selon des données précises, les plans de toute sorte afin de mettre à la disposition des usagers des plans actualisés nécessaires à l'entretien ou à la modification des installations ou autres; mesure sur place, au besoin, certaines dimensions. 3. Consulte et applique les références et politiques afférentes (ex. Code du Bâtiment, Code canadien d'électricité) afin de produire des plans qui respectent la réglementation et les normes. 4. Remplit les formulaires, les documents appropriés; prépare la correspondance et les rapports requis selon les informations, afin d'assurer les suivis nécessaires. 5. Familiarise d'autres personnes à leur travail en expliquant ses propres tâches. 			

DESCRIPTION D'EMPLOI / JOB DESCRIPTION
SCFP / CSL

CARACTÉRISTIQUES / CHARACTERISTICS			
TITRE / TITLE	GROUPE / GROUP	N° DE TITRE / TITLE NO	N° D'EMPLOI / JOB NO
DESSINATEUR - TRACEUR	13	10, 7901	
<p><u>DURÉE DU TRAVAIL / WORKING HOURS</u></p> <p>Semaine de 36¼ heures; parfois heures supplémentaires ou roulement</p> <p><u>EFFORT PHYSIQUE / PHYSICAL EFFORT:</u></p> <p>Positions générales : se tenir assis durant de longues périodes (environ 120 minutes, sans possibilité d'alternance), une à deux fois par semaine, la plupart des semaines. Activité oculaire durant de longues périodes continues (90 - 120 minutes sans possibilité d'alternance), un à deux fois par semaine, la plupart des semaines.</p> <p><u>CONDITIONS DE TRAVAIL / WORKING CONDITIONS:</u></p> <p>Conditions normales de travail</p> <p><u>FORMATION / ÉDUCATION:</u></p> <p><u>EXPÉRIENCE / EXPÉRIENCE:</u></p>			